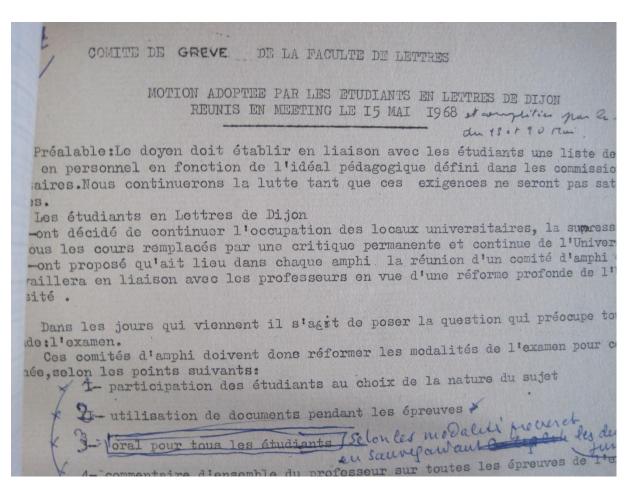
CHRONIQUES DE NOTRE COMPOSANTE Marie-Odile BERNEZ

Mai 1968

Le dernier compte rendu d'assemblée manuscrit dans le registre des assemblées de la faculté de lettres date du 2 mai 1968. Le rapport des événements qui eurent lieu après se trouve dans des chemises contenant un certain nombre de feuilles volantes, tapées à la machine et corrigées à la main.

Une de ces chemises contient les documents relatifs aux assemblées tenues en mai et juin 1968 consécutivement aux troubles dans l'université. Je me contenterai ici d'en citer les termes généraux.

Une feuille tapée et raturée contient les demandes du comité de grève. Elle porte en titre : « MOTION ADOPTEE PAR LES ETUDIANTS EN LETTRES DE DIJON REUNIS EN MEETING LE 15 MAI 1968. »









Les étudiants indiquent qu'ils poursuivent l'occupation des locaux et vont créer des comités d'amphi. Leur texte évoque la création de commissions paritaires et formule un certain nombre de demandes à propos de l'organisation des examens :

- 1. Participation des étudiants au choix de la nature du sujet
- 2. Utilisation de documents pendant les épreuves
- 3. Oral pour tous les étudiants
- 4. Commentaire d'ensemble du professeur sur toutes les épreuves
- 5. Vérification des sujets : ils doivent porter sur les programmes allant de la rentrée au 1 mai.

Le même jour (15 mai), les enseignants se réunissent en assemblée générale extraordinaire pour décider de ce qu'il convient de faire. Le procès-verbal rappelle que le doyen a tout fait « pour empêcher que des violences n'entrainent l'intervention de la police ». Mr MILNER veut qu'il soit bien précisé « que nous étions de cœur aux côtés des étudiants en grève et que notre action a consisté à éviter certains excès de la part d'éléments trop ardents. » Mr GRIVELET penche du côté opposé, précisant « qu'il est pour la liberté du travail, et contre toutes les entraves à celle-ci ».

« L'assemblée se prononce pour le maintien des dates [des examens] précédemment arrêtées et pour l'aménagement des examens dans le sens désiré par après discussion¹ avec les étudiants ».

Il est envisagé plusieurs mesures :

- « Choix entre plusieurs sujets partout où cela est possible »
- « Acceptation de documents tels que chronologie, cartes, documents figurés, statistiques...mais non les livres, manuels ou notes »
 - « Justification des notes données de façon plus systématique »
- « Fixation du programme sur lequel pourront porter les sujets écrits à ce qui a été professé cette année avant le $1^{\rm er}$ mai »

On évoque la représentation des étudiants dans les assemblées : **« Mr MILNER demande que les étudiants soient admis dans les assemblées »**. La question se pose alors de leur représentativité, mais le principe en est adopté.

Plus remarquable est la dernière motion, qui signe un divorce entre la ville et l'université:

« La motion suivante est mise aux voix :

MOTION : L'Assemblée de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Dijon comprenant l'ensemble du personnel enseignant réunie le 15 mai 1968 sous la présidence de Mr MARTIN, ancien doyen de la Faculté,

Proteste contre la campagne de dénigrement venant de certaines personnalités officielles qui portent une lourde responsabilité dans la situation actuelle et, constatant que Monsieur le Ministre de l'Education Nationale ne jouit pas d'un crédit suffisant tant auprès du corps enseignant que des étudiants, demande son départ immédiat.

Après explications des votes de Mr GRIVELET qui conteste à l'Assemblée le droit de se prononcer sur une motion de caractère politique, de MMrs MAURICE et

 $^{^{\}rm 1}$ J'essaie de reproduire les ratures et ré-écritures, dans la mesure du possible.







TILQUIN qui auraient désiré un texte établissant la lourde responsabilité de la répression policière, le texte mis aux voix est adopté par 78 voix contre 2 abstentions (MMrs MAURICE et TILQUIN) et 4 n'ayant pas pris part aux votes (Mr le doyen RICHARD, Mmes PARRAIN-VIAL et GIROUX, Mr GRIVELET). »

Une assemblée générale extraordinaire paritaire des enseignants et des étudiants a lieu le 20 mai, sous la présidence conjointe du doyen Richard et de l'étudiante Eliane Bullier. Cette séance marathon implique plus de 120 personnes, enseignants et étudiants.

Les discussions portent sur les examens, doit-on/peut-on passer uniquement à l'oral ? Comment fixer le programme ? En fin de compte, « Les points 1, 2, 4 et 5 du texte des étudiants sont adoptés à l'unanimité dans leur rédaction initiale »². Seul le point 3 est mis de côté, sur l'oral, en raison du fait que cela consisterait à prolonger la session au-delà du possible.

L'assemblée prend position aussi sur d'autres points : aucune exclusion d'étudiants, conservation des bourses ou des salaires des étudiants des IPES. L'assemblée se prononce aussi contre l'organisation d'un examen d'entrée à l'université, et pour une bourse d'études pour tous.

```
III) Action a entreprendre:
   Sur le point I, (IUT) il faut que ment des IUT conporte un zon
  tronc commun
                   d'études organisées sous l'autofrité de la Faculté
    et des passerelles.
        Mr CHART(E) objecte qualil n'est pas possible de discuter au fon
       dece problème qui est trés grave. Il signale que les étudiants sont hostiles au principe de la soumission des desnseignements
     de ces IUT aux besoins de l'entreprise privée.
     Mr GRIVELET (P) pense que la colliboration Université-entreprises
     offre des perspectives interresantes.
Mr BARIDON pose a cette main-mise du patronat sur l'enseigne-
        ment. soidigne la néccesité de réviser le Plan Mr STRENNA et un étudiant ontervennent dans ce sons eens.
     Melle BULLIER précise la position des ét udiants: ils ne veulent
        en atunivas ètre soumis aux critères des besoins des entrepries
  Le cas précis ht un TUT caennais travaillant dans une symbiose
 réglée par une entreprise capitaliste est signalé.
      Le texte suivant est alors proposé au vote:
           .-- contre les IUT dans leur conception actuelle, dans la
mesure , notamment, ou ils n'assurent pas aux étudiants une forma-
tion générale sudfisante et ou ils sont trop étroitement subst
dénnés à des intérets économiques à court terme:
     Vote par 120voix contre 1 contre (Mr BARIDON) quiexplique
              son vote: le mot "intérets privés " ne figure pas)
      5 abstentions.
```

² Ils reprennent les points du Comité de grève, voir ci-dessus.







A propos des IUT, les clivages se révèlent :

« Mr CHUART objecte qu'il n'est pas possible de discuter au fond de ce problème qui est très grave. Il signale que les étudiants sont hostiles au principe de la soumission des enseignements de ces IUT aux besoins de l'entreprise privée.

Mr GRIVELET pense que la collaboration Université-entreprise offre des perspectives intéressantes.

Mr BARIDON s'oppose à cette mainmise du patronat sur l'enseignement.

Mr ARMENGAUD souligne la nécessité de réviser le Plan.

Mr STRENNA et un étudiant interviennent dans ce même sens.

Mlle BULLIER précise la position des étudiants : ils ne veulent en aucun cas être soumis au critère des besoins des entreprises. Le cas précis d'un IUT caennais travaillant dans une symbiose réglée par une entreprise capitaliste est signalé.

Le texte suivant est alors proposé au vote :

- Contre les IUT dans leur conception actuelle, dans la mesure, notamment, où ils n'assurent pas aux étudiants une formation générale suffisante et où ils sont trop étroitement subordonnés à des intérêts économiques à court terme;
- Vote par 120 voix contre 1 contre (Mr BARIDON) qui explique son vote : le mot « intérêts privés » ne figure pas et 5 abstentions. »

A l'issue de cette AG, on prend part aux élections des représentants enseignants et des représentants étudiants à la commission paritaire. La séance d'élection est ouverte à 18h40, et levée à 19h45. Sont élus chez les enseignants, MMrs MARTIN, STRENNA, BARIDON, CARMINATI, MILNER, LEVEQUE, DEVANCE, JAILLET, MONSARRAT. Les étudiants titulaires de leur côté sont MMRs ou MMelles ESTEVE, BULLIER, CHAUMONT, BRAMANT, JAZE, CHUARD, LAVAL, MONNERY, SAUVAGEOT et PARGNY.

Après cette après-midi marathon du 20 mai, la commission paritaire s'est sans doute réunie à plusieurs reprises, puisqu'elle propose une nouvelle organisation de la faculté dont le plan détaillé, dans la chemise d'archives de mai 1968, prévoit une hiérarchie d'assemblées à l'intérieur de la faculté : assemblée de Spécialité, assemblée de Section, puis assemblée Plénière et enfin un Conseil d'administration. A la fin de ce plan de quelques pages, les auteurs écrivent : « Ces propositions ne préjugent pas des transformations ultérieures de l'Université que nous demandons, ni des modifications nécessaires de la structure des catégories du corps enseignant. »

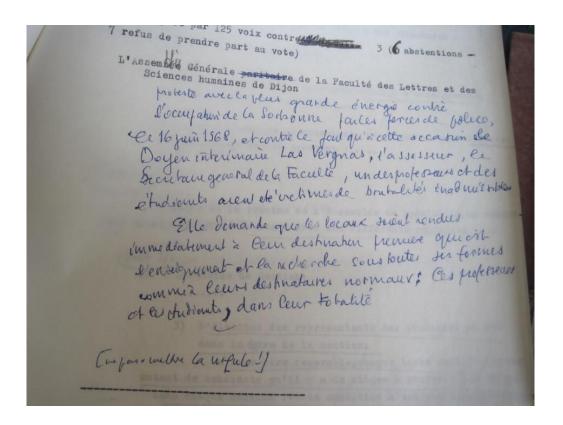
Le 22 juin 1968, nouvelle assemblée générale qui va entériner ce plan, sous la présidence conjointe du doyen Richard et du délégué étudiant Mr Chaumont. La première demande du délégué étudiant est de faire voter à l'assemblée la demande d'un quatrième semestre de bourse, ce que l'assemblée approuve. Après discussion sur les modalités de vote, le plan de réforme des structures de la faculté est adopté par 125 voix contre 7 et 9 bulletins blancs ou nuls.

Une motion proposée par Mr Strenna est aussi adoptée par 125 contre 3, 6 abstentions et 7 refus de prendre part au vote. Cette motion est la suivante :









« L'assemblée générale paritaire de la Faculté des Lettres et des Sciences humaines de Dijon proteste avec la plus grande énergie contre l'occupation de la Sorbonne par les forces de police, le 16 juin 1968; et contre le fait qu'à cette occasion le Doyen intérimaire Las Vergnas, l'assesseur, le Secrétaire général de la Faculté, un des professeurs et des étudiants aient été victimes de brutalités inadmissibles.

Elle demande que les locaux soient rendus immédiatement à leur destination première qui est l'enseignement et la recherche sous touts ses formes comme à leurs destinataires normaux : les professeurs et les étudiants dans leur totalité. »

Une seconde motion est votée, proposée par M. Devance, adoptée par 78 voix contre 9, 3 abstentions et 31 refus de prendre part au vote :

« Après les décisions récentes d'interdiction d'organisations d'étudiants, l'Assemblée générale paritaire de la Faculté des Lettres et des Sciences humaines de Dijon, affirme sa volonté de défendre la liberté d'expression et d'organisation des étudiants. »

En 1969, dans une autre chemise, se trouvent les premiers comptes rendus de réunions de l'Unité d'Enseignement et de Recherche de Langues, Littératures et Civilisations Etrangères. La Faculté des Lettres et des Sciences humaines a vécu. Elle qui s'appelait à l'origine uniquement Faculté des Lettres avait obtenu, à sa demande, la dénomination de Faculté des Lettres et des Sciences humaines une dizaine d'années plus tôt, par un décret de juillet 1958.





